

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Jean-Marc BULET, Yves CARPENTIER, Jonathan CERAUDO, Catherine CLAYEUX, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Caroline ERNST, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FREARD, Philippe GARNIER, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Kristina STOJANOVIC, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, François BRUEY et Peggy HOUDELAT-LECOMTE.

**Avaient donné pouvoir** : Anissa BRIKH à Céline HAMADI et Peggy HOUDELAT-LECOMTE à Thomas BIETRY,

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 3 avril 2026	Le 3 avril 2026	En exercice	50
		Présents	47
		Votants	49

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Cyprien SCHIGAND est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2026-03-26 Représentants de la CCST au sein De la Commission Consultative Paritaire issue de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu l'article 198 de la loi n°2015-997 du 17 août 2015 dite TECV,*


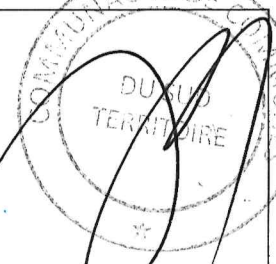
*Vu l'article L2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la création d'une commission consultative paritaire,*

L'article 198 de la loi TECV, transposé à l'article L2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en particulier la création d'une commission consultative paritaire ayant pour but de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données.

Chaque EPCI doit ainsi disposer d'au moins un représentant.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret ;**
- **De désigner Monique DINET représentante titulaire de la CCST au sein de la Commission Consultative Paritaire issue de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) ;**
- **De désigner Annick PRENAT représentante suppléante de la CCST au sein de la Commission Consultative Paritaire issue de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) ;**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président,</b> <b>Le Président</b> <b>Christian RAYOT</b></p>  
<p><b>Et publication ou notification le</b></p>	<p><b>€ MERCREDI 22 AVR. 2026</b></p>
<p>Le Président, <b>Le Président</b> <b>Christian RAYOT</b></p> 